

Aide aux
seniors

TARIFS 2025

SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

TARIFS APPLICABLES AU 01/04/2025

Facture exonérée de TVA (Art 261.7 - 1 ter du C.G.I.)

Heures avec prise en charge du Conseil Départemental	27,21 €
Caisse de retraite	31,00 €
Kilomètre effectué à la demande du client	0,60 €